

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM3					6 23 ECTS
Mention :						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	89h					89h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	séminaires	UE optionnelles	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pr Sylvain AUDIA PU-PH – CHU DIJON 14 rue Paul Gaffarel – 21000 DIJON ☎ 03.80.29.30.31 sylvain.audia@chu-dijon.fr	Marie-Adeline CORNN Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21079 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.33.96 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la séméiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne la seconde partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens, correspondant au niveau maîtrise.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

- Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit :

- *2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales validée*

- sur sélection :

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Décret n° 84-177 du 2 mars 1984 relatif à l'obtention des diplômes d'Etat de docteur en médecine et de docteur en chirurgie dentaire par les étudiants de nationalité étrangère ou les personnes titulaires de diplômes étrangers de médecin ou de chirurgien-dentiste, ou ayant accompli des études en vue de ces diplômes, et à l'obtention par les titulaires d'un diplôme étranger de sage-femme du diplôme français d'Etat correspondant

- droits d'inscription

en formation initiale : Droits nationaux niveau Master

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles

L'année de DFASM3 (89h) propose un enseignement théorique sur 4 mois et des stages hospitaliers à mi-temps sur 12 mois

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

Modules transversaux	discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coef CT	coef CC	coef TP	total coef
UE10	Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses	36				36	6	CT tablette (2DP-30QI)	CT tablette (2DP-30QI)				5
	Certificat de compétence clinique						2	Cas clinique	Cas clinique				
TOTAL													
UE 12	Formation Générale à la Recherche	23				23	5	2 articles + 15QCM (3h)*	1 article et 15 QCM (1h30)*				3
UE obligatoire	Préparation obligatoire « Préparation aux ECNi						2	Sous forme de conférences	Sous forme de conférences				
UE optionnelle	Anglais intensif	30				30	2	1 oral /20	1 oral /20				1
Stages	Stage Hospitalier						6 Soit 1.5 ECTS/	Validation sur place par les	(1)				1

						STAGE	enseignants responsables					
TOTAL		89	0			89	23					
TOTAL S1		89	0			89						

Séminaire obligatoire : Pertinence des soins : 4 heures

* seule la meilleure des deux notes sera retenue pour la validation de l'UE en première session.

(1) Un seul stage invalidé entraîne un redoublement

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine de septembre à fin mai. La présence à l'ensemble des conférences est obligatoire. Cette présence sera validée si une note supérieure à 5/20 est obtenue à l'issue de la conférence, a contrario une note inférieure à 5/20 équivaldra à une absence. Seules trois absences seront tolérées par session.

Les examens de 1^{ère} session ont lieu en janvier et ceux de deuxième session en février.

Les ECNi se dérouleront fin juin.

● Sessions d'examen :

- **1^{ère} session :** **janvier**
- **2^{ème} session :** **février**

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Validation de chacune des UE. (obligatoires et optionnelles).

La présence au séminaire « Pertinence des soins » organisé en octobre est obligatoire. Toute absence à ce séminaire entraînera pour l'étudiant son déclassement pour les choix des stages du mois de mars.

Certificat de compétence clinique :

Il est organisé sous forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès du patient ou d'une épreuve de simulation.

La première session de l'examen se déroulera durant le stage de 1^{er} bloc du 1^{er} semestre (de septembre à décembre), pour les étudiants réalisant un stage non clinique, rendant ainsi l'évaluation impossible, cette première session pourra avoir lieu lors des premières semaines du stage du 2nd bloc du 1^{er} semestre, et en tout état de cause avant la tenue du jury de 1^{ère} session. La 2^{nde} session consistera en une épreuve de 20 minutes (interrogation, examen clinique, synthèse)

UE obligatoire « Préparation aux ECNi » : pour valider cette UE, les étudiants ne devront pas avoir été absents à plus de 3 conférences par session.

Session 2 : l'étudiant repasse :

Les UE obligatoires et optionnelles ou il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Conditions particulières pour les redoublants

L'étudiant redoublant doit :

. effectuer l'intégralité des stages (à mi-temps en respectant les alternances de blocs) incluant les éventuels stages non validés l'année précédente. Celui-ci ou ceux-ci seront prioritaires dans l'ordre de réalisation des stages.

. repasser le UE non validées l'année précédente

Les cours de pôle faisant partie de l'enseignement du stage, ils doivent également être suivis par l'étudiant redoublant.

AUDITEUR : A l'issue des ECN, les étudiants ne souhaitant pas participer à la procédure nationale de choix verront leur demande examinée en commission. En cas d'avis favorable, celle-ci se prononce également sur les formations pratiques auxquelles le candidat devra participer et les enseignements théoriques qu'il sera autorisé à suivre. Il bénéficiera du statut d'auditeur.